

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Membres en L'an deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Présents : 04 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire
Date convocation : 21/09/2022

Présents Mme GERY Claire, , Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger,

Absents : Mme DASSE Anne-Cécile, M. ARMAND Grégory (pouvoir à GERY C.), M. PUILLET Thierry (pouvoir à MOORE R.).

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

41- Demande de remise sur consommation d'eau

Mme le Maire expose que M. DELVIGNE a eu une fuite après compteur, qu'il a fait rapidement réparer dès qu'il en a eu connaissance, et présente sa demande de remise.

Le conseil municipal à l'unanimité, conformément au règlement de l'eau, accepte cette remise, la consommation sera calculée sur une moyenne de consommation sur trois ans..

42- Aide au financement du permis de conduire :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une aide de 500 € par personne pour le financement du permis de conduire. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois à la première inscription sur présentation d'un justificatif.

(Trois jeunes personnes seraient concernées cette année)

43 - participation voyage scolaire en Italie - Collège du Diois

Le maire donne lecture de la demande de subvention établie par le collège du Diois pour le financement d'un voyage scolaire en Italie des latinistes et italianisants en janvier et février 2023, auquel participe deux enfants de la commune.

Le conseil municipal, après examen, vote une subvention de 50 €/collégien soit une subvention globale de 100 €.

44- Demandes de subventions associations :

- APF France Handicap : le conseil municipal décide de ne pas accorder d'aide car ne correspond pas aux critères d'attributions de la commune.
- Association des amis de Montmaur, sollicite une subvention de 300 € au titre de l'année 2022 : Après discussion et au vu de la consommation des crédits prévus à cet article et autre aides (dépassement dus à des aides exceptionnelles, Ukraine, pompiers...), le conseil municipal, par 4 voix contre et deux voix pour, décide de ne pas accorder de subvention cette année.

45- compte-rendu rencontre avec le conseiller financier de la DDFIP

Le Maire et le 1^{er} Adjoint donne un compte rendu de la rencontre avec M. BONINO, Conseiller financier de la DDFIP auprès des communes.

- Concernant le budget Principal : au niveau du fonctionnement, le conseiller nous demande d'être attentif aux dépassements des prévisions ;
Au niveau de l'investissement, le budget est respecté, n'est pas en difficulté et est suffisamment provisionné.
- Concernant le budget de l'eau et assainissement : tant au niveau du fonctionnement et de l'investissement le budget est confortable et permettra de réaliser les investissements prévus en faisant un crédit de trésorerie pour le financement de la TVA.

46 – emprunt crédit de Trésorerie budget eau

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à réaliser un crédit relais de 40 000 €, au moment opportun, pour le financement de la TVA sur les travaux prévus sur le réseau d'eau potable (priorité 1- schéma directeur d'eau potable).

47- Rénovation thermique du logement communal et chaudière mairie :

Objet : INVESTISSEMENT

La commune a un projet d'investissement qui consiste à la rénovation énergétique du logement communal situé au 1^{er} étage de la mairie, d'une surface de 76 m², par l'isolation des murs extérieurs, le remplacement des chaudières gaz par une chaudière à granulés bois, le remplacement des menuiseries (porte, porte-fenêtre, volet donnant sur la terrasse au Nord) , remplacement de la VMC insuffisante par une VMC performante.

Les devis de travaux :

- Remplacement chaudière : 34 035 €
- Menuiserie : 16 370 €
- Isolation mur et porte : 12 795 €
- Changement VMC : 690 €

Imprévus (actualisation, augmentation matériaux...) : 3 000 €

Le coût prévisionnel total de cet investissement est estimé à 66 890 € HT (options comprises).

La commune sollicite l'aide financière des services de l'État (DETR ou DSIL), de la région, du département de la DRÔME

Le plan de financement prévisionnel (recettes) est défini comme suit :

| Recettes | Détail / libellé | Montant | Taux |
|-----------------------|---------------------------|----------|---------|
| Union européenne | | | |
| DETR | Dépense éligible 42 390 € | 8 478 € | 12.67 % |
| BONUS ETAT | Dépense éligible 42 390 € | 2 120 € | 3.30 % |
| Conseil régional | Dépense éligible 42 390 € | 21 195 € | 31.69 % |
| Conseil départemental | | | |

| | | | |
|--|----------------------------------|----------|---------|
| Fonds de concours CC ou CA | | | |
| Autre (préciser) | SDED / Dépense éligible 66 890 € | 21719 € | 32.47 % |
| Sous-total (aides publiques) | | | |
| Autofinancement (fonds propres ou emprunt) | Fonds propres | 13 378 € | 20 % |
| Aide privée | | | |
| Total prévisionnel € HT | | 66 890 € | 100 % |

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- ADOPTE l'opération de rénovation énergétique et les modalités de financement définies ci-dessus ;
- SOLLICITE les aides publiques auprès de l'état au titre de la DETR , de la Région et du Syndicat d'énergie de la Drôme (SDED)
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- . AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération

48 -secrétariat de Mairie :

Le Maire rappelle que depuis le départ de Mme CHATELET, adjointe administrative, la commune est en recherche d'une secrétaire pour pourvoir à son remplacement et dans l'avenir au remplacement de la secrétaire de mairie qui va partir à la retraite courant 2023.

La communauté de Communes du Diois avait été contactée en vue d'un recrutement éventuel au travers du SISEMA.

Elle informe que la commune a obtenu de retenir la candidature d'une personne recrutée par le SISEMA, en partie formée, qui pourrait commencer à travailler en janvier 2023 à hauteur de 8 h /hebdo, (mise à disposition par la CCD).

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Délibérations N° 41 à 48

| MEMBRE DU CONSEIL | PRESENT | ABSENT | POUVOIR A : | SIGNATURE |
|--------------------------|----------------|---------------|--------------------|------------------|
| GERY Claire, Maire | X | | | |
| MOORE Roger | X | | | |
| CERTANO Céline, adjointe | X | | | |
| ARMAND Grégory | | X | GERY | |
| DASSE Anne-Cécile | | X | | |
| FORTUNE Robert | X | | | |
| PUILLET Thierry | | X | MOORE | |

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2022

Membres en L'an deux mille vingt-deux et le quinze novembre à 18h30
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Présents : 04 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 06 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire
Date convocation : 21/09/2022

Présents Mme GERY Claire, , Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger,
Absents : Mme DASSE Anne-Cécile, M. ARMAND Grégory (pouvoir à GERY C.), M. PUILLET Thierry (pouvoir
à MOORE R.).
Secrétaire de séance : CERTANO Céline

Extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire,
Claire GERY